

Les systèmes de gestion de la sécurité gagnent en importance

OFAC: Rapport sur la sécurité dans l'aviation civile suisse en 2007

C'est en 2006 que l'OFAC a commencé à rassembler et dépouiller systématiquement les données et les informations venant de l'aviation civile suisse sur la base de son système de gestion de la sécurité. Cette analyse a permis de donner précisément un tableau de la sécurité et des risques dans l'aéronautique de notre pays. L'office envisage de perfectionner cette analyse en y ajoutant de nouvelles données. Ceci afin de pouvoir prendre à l'avenir de manière ciblée, directe et plus efficace les mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité. La deuxième édition de ce rapport sur la sécurité offre donc pour la première fois la possibilité de comparer les chiffres et les évolutions. Même si cela renforce déjà l'acuité de ce tableau, il faudra disposer des données et des informations supplémentaires des années à venir pour pouvoir tirer des leçons sur l'évolution de l'aviation suisse qui soient fiables parce que couvrant une période prolongée.

«Coup de main» de la part de l'OACI

L'approche adoptée par l'OFAC il y a quelques années et consistant à abandonner les contrôles normatifs isolés et ponctuels au profit d'une gestion globale de la sécurité reçoit depuis peu le soutien de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI). Celle-ci réclame l'introduction de systèmes de gestion de la sécurité dans l'ensemble de l'aviation commerciale. Jusque là, de tels instruments n'étaient prescrits que pour les aéroports et la navigation aérienne. Cette réorientation au niveau mondial marque le début d'une ère nouvelle non seulement en matière de surveillance exercée sur l'aviation, mais aussi bientôt en matière de réglementation. En effet, la philosophie consistant à imposer des normes et des règles rigoureuses va sans doute céder de plus en plus le pas à une situation où l'industrie elle-même sera de plus en plus contrainte de prouver, à l'aide de données et de coefficients basés sur les performances, qu'elle est en mesure d'assurer la sécurité dans l'aviation. Avec un système de gestion de la sécurité, chaque participant au marché est en mesure de recenser et d'analyser sa propre prestation ainsi que d'apporter lui-même, en cas de besoin, les corrections requises pour ne pas dépasser les limites de sécurité prescrites.

Le système de comptes-rendus non punitif prend peu à peu ses marques

En 2007, l'OFAC a fait un nouveau pas avec l'entrée en vigueur au 1^{er} avril du système de comptes-rendus non punitif. Ce système accorde l'impunité pénale aux acteurs qui déclarent eux-mêmes les situations et les incidents ayant le potentiel de compromettre la sécurité de l'aviation. Le système de comptes-rendus non punitif est ainsi une partie importante de la culture juste (just culture). Cependant, on a beau instaurer une atmosphère de confiance qui incite à divulguer les erreurs et les omissions en vue d'une amélioration constante, les limites sont atteintes dès lors que le comportement des personnes impliquées n'est plus tolérable. C'est pourquoi les cas de violations des normes et des règles par négligence grave, voire à titre intentionnel, continuent à échapper à l'impunité pénale. L'OFAC continuera à les réprimer systématiquement.

Le démarrage du système de comptes-rendus non punitif a été réussi, même si les premiers résultats semblent plutôt modestes: à la fin de 2007, l'OFAC avait reçu 44 comptes-rendus. Les expériences faites dans d'autres pays montrent que les acteurs mettent du temps à faire confiance à ce système. L'OFAC doit donc continuer à faire connaître le système tout en renforçant la confiance des milieux aéronautiques envers ce système en renonçant à des mesures pénales ou administratives. De manière générale, pour 2007, on peut dire que la totalité des données sur les comptes-rendus liés à la sécurité (+ 40 pour cent d'incidents ou d'événements par rapport à 2006) ainsi que le perfectionnement constant et la systématisation des activités de surveillance de l'OFAC sont les indices d'une évolution positive de la culture de la sécurité en Suisse. Comme fixé par le Conseil fédéral dans le cadre de son Rapport sur la politique aéronautique, le rapport démontre qu'en 2007 la sécurité du trafic aérien suisse a été assurée en tout temps.